

Délibération

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire | CFVU

Séance du 23 septembre 2025

Délibération n° 081-2025

Point 02

Point 02. de l'ordre du jour

Procès-verbal de la CFVU du 01^{er} juillet 2025

EXPOSE DES MOTIFS

La Commission de la formation et de la vie universitaire de Strasbourg est invitée à adopter le procès-verbal de la séance du 01^{er} juillet 2025.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte le **procès-verbal de la séance de la CFVU du 01^{er} juillet 2025**.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	37
Nombre de voix pour	36
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	1

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité

Fait à Strasbourg, le 01^{er} octobre 2025



Le Directeur général des services adjoint
de l'Université de Strasbourg

Bernard LICKEL

01 juillet 2025

Procès-verbal de la

Commission de la formation et de la vie universitaire

SOMMAIRE

INFORMATIONS.....	5
1. INFORMATIONS GENERALES	5
DELIBERATIONS	5
2. PROCES-VERBAL DE LA CFVU DU 10 JUIN 2025.....	5
3. CALENDRIERS DEROGATOIRES POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2025/2026	5
3.1. INSPE (partie 2)	5
3.2. EOST (partie 2)	6
4. MODIFICATIONS DE MAQUETTES POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2025/2026.....	6
4.1. INSPE (partie 2)	6
4.2. Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé	6
4.3. Faculté des Arts (partie 2).....	6
4.4. IUT Robert Schuman.....	6
5. MODALITES D'EVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (MECC) POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2025/2026	7
5.1. Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion	7
5.2. Faculté des sciences économiques et de gestion.....	7
5.3. Faculté des Arts	7
5.4. UFR Mathématique et informatique.....	7
5.5. IUT Louis Pasteur	7
5.6. IUT Haguenau	7
5.7. Faculté de psychologie.....	7
5.8. Faculté de géographie	7
5.9. PIX.....	7
6. CADRAGE DE L'AMI « MODULE DE PREPARATION AUX CONCOURS ENSEIGNANTS ».....	7
7. OFFRE DE FORMATION EPICUR 2025/2026	7
APPROBATION	8
8. MODIFICATIONS DE MAQUETTES POUR L'ANNEE 2025/2026	8
8.1. EOST (partie 2)	8
8.2. Faculté des sciences du sport (partie 2)	8
9. TARIFS ET RENOUVELLEMENTS DE DU POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2025/2026.....	8
9.1. Faculté des sciences économiques et de gestion (partie 2)	8
9.2. IUT Robert Schuman (partie 2)	8
9.3. ESBS	9
9.4. Faculté des lettres	9
10. CREATIONS DE FORMATIONS	9
10.1. Licence Chemistry (UFAZ) – Faculté de chimie / EOST.....	9

10.2.	<i>DU Magistère de Sciences des Matériaux – Faculté de physique et ingénierie.....</i>	9
10.3.	<i>DU Formateur en Français langue étrangère et seconde (DUFFLE) – Faculté des langues</i>	9
10.4.	<i>DIU Chirurgie de l'obésité – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé</i>	10
10.5.	<i>DIU Soins centrés sur le nouveau-né et sa famille : soins de développement et allaitement – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé</i>	11
10.6.	<i>DIU de médecine de l'exercice et du sport – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé</i>	11
10.7.	<i>DIU de Victimologie et Psychotraumatologie – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé</i>	12
10.8.	<i>DU Coranologie – Faculté des langues.....</i>	12
10.9.	<i>DIU Biographie Hospitalière – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé.....</i>	13
10.10.	<i>DU Neurovision et trouble neurovisuels ou CVI (Cerebral Visual – Impairment) – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé (sous réserve).....</i>	14
11.	CREATION D'UNE UE SUPPLEMENTAIRE « S'INITIER A/PAR LA RECHERCHE : PARCOURS COMPLEMENTAIRE » – INSPE	14
12.	TARIFS DU CLES POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2025/2026	15
13.	LAUREATS DE L'AMI IDEX TRANSFORMATION « RENOVATION DES PRATIQUES PEDAGOGIQUES »	15
14.	MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE PARRAINAGE – CONCOURS INTERNATIONAL 2025 – EM	15
15.	MISE A JOUR DU DISPOSITIF D'ACCUEIL DES FREE-MOVERS - EM	16
16.	DISPOSITIF AIDE A LA MOBILITE – IUT LOUIS PASTEUR.....	16
CONVENTIONS NATIONALES.....		23
17.	CONVENTION NATIONALE POUR LA FACULTE DE DROIT AVEC LE CFA LEEM Mis'APPRENTISSAGE.....	23
18.	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA FACULTE DE DROIT, DE SCIENCES POLITIQUES ET DE GESTION AVEC LA FONDATION RENE CASSIN..	23
19.	AVENANT A LA CONVENTION ENTRE L'UNISTRA ET LE CFA UNIVERSITAIRE ALSACE	24
20.	CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITE DE STRASBOURG ET LE CROUS POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2025/2026.....	24
CONVENTIONS INTERNATIONALES		24
21.	RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA FACULTE DE DROIT, DE SCIENCES POLITIQUES ET DE GESTION ET LE SERVICE FORMATION CONTINUE AVEC LA CHAMBRE DES SALARIES DU LUXEMBOURG	24
22.	RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR DE L'EM STRASBOURG AVEC L'EM ALGER	24
23.	RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA FACULTE DE CHIMIE AVEC L'UNIVERSITÄT FREIBURG (ALLEMAGNE)	25
24.	RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA FACULTE DES SCIENCES DE LA VIE AVEC INTERFAKULTÄRE ZENTRUM FÜR HUMAN- UND MOLEKULARBIOLOGIE – UNIVERSITE DE LA SARRE (ALLEMAGNE)	25
24.1.	Pour une formation niveau Licence	25
24.2.	Pour une formation niveau Master	25
25.	RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA FACULTE DES SCIENCES DE LA VIE AVEC L'UNIVERSITE DU LUXEMBOURG	25
26.	RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION AVEC L'UNIVERSITE DES ETUDES INTERNATIONALES DE SHANGAI (SISU)	25
27.	AVENANT A L'ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA FACULTE DES LANGUES AVEC L'EUROPA-UNIVERSITÄT FLensburg (ALLEMAGNE) ET L'UNIVERSIDAD DE MALAGA (ESPAGNE)	26
28.	AVENANT A L'ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR L'EM STRASBOURG AVEC L'UNIVERSITE DE CA' FOSCARI (ITALIE)	26
29.	AVENANT A L'ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR L'EM STRASBOURG AVEC LA HOCHSCHULE OFFENBURG (ALLEMAGNE) ET LA FACHHOCHSCHULE NORDWESTSCHWEIZ (SUISSE)	26
30.	AVENANT AU CONSORTIUM AGREEMENT ERASMUS+ MUNDUS EUROCULTURE	26
31.	DIVERS :	26

ÉTAIENT PRÉSENTS

Présidente de séance

Mme Rachel SCHURHAMMER, Vice-présidente Formation

Membres élus

Collège A

M. Pascal DIDIER, M. Emmanuel GAQUEREL, Mme Béatrice HEURTAULT, M. Jean-François LAFAIX, M. Bertrand ROSE, M. Bruno TRESCHER, Mme Béatrice VAXELAIRE

Collège B

Mme Josefa BLEU, M. Cyrille BLONDET, M. Thomas BOULLU, Mme Aurélie BOURDERIOUX, M. Vincent LECLERC, Mme Ségolène PLYER, Mme Laurence RASSENEUR

Collège BIATSS

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT, Mme Bénédicte ELIAS, Mme Estelle STECK

Collège étudiant

Mme Laura ARUST, M. Marcellin SITTER, Mme Wendy BOUTET, M. Elio CATALAN, Mme Félicia COTTET, Mme Clara FRANÇOIS, Mme Camille FREYERMUTH, M. William CORDONNIER

Invités

M. Christophe DE CASTELJAU, M. Hervé BERVILLER, M. Frédéric MASSON, M. Jean-Paul DE LA RICA, M. Bernard LICKEL, M. Dominique SCHLAEFLI, Mme Clémentine BOURGEOIS, Mme Marie-Alexandra CHINETTI, Mme Jeannine RENNER, Mme Angélique DANIEL, M. Jean-Marc PLANEIX, M. Yannick HOARAU

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS

Président de séance

Mme la Présidente Frédérique BERROD

Membres invités permanents

Mme Valérie GIBERT, Directrice générale des services

Mme Sophie ROUSSEL, Directrice du CROUS de Strasbourg

M. Frédéric DRUE, Agent Comptable de l'Université de Strasbourg

Membres élus

Collège A

M. Fabrice FAVRET (procuration à Bruno TRESCHER)

Collège B

M. Yann BASIRE (procuration à Cyrille BLONDET)

Collège BIATSS

Mme Pauline DUDKA (procuration à Bénédicte ELIAS)

Collège étudiant

M. Evan SOMMER (procuration à Elio CATALAN), Mme Célia LAKHDAR (procuration à Laura ARUST), M. Virgile LEBRETON (procuration à Wendy BOUTET), Mme Anya LUTZ (procuration à Elio CATALAN), M. Alessandro RANDOLFI (procuration à Clara FRANÇOIS), Mme Aurélie WAGNER (procuration à Marcelin SITTER), Mme Anastasia PRUVOT, M. Julien WICKERSHEIMER

Personnalités extérieures

M. Dominique KERN (procuration à Bruno TRESCHER), M. Thierry POTIER, Mme Irène WEISS, M. Daniel GASSNER

Invités

Mme Sophie KENNEL, Mme Samira KHEMKHEM, M. Jérémie DARENNE, Mme Marion BERNARD-SCHWEITZER, Mme Diane DUPRONT, M. Sylvain DIAZ, M. Thomas KEDINGER, Mme Lucie GONIN, M. Yannick SCHMITT, Mme Karine ORY

La séance est ouverte à 14 heures 04, sous la vice-présidence de Mme Rachel SCHURHAMMER. Le quorum est atteint (35 votants).

Informations

1. Informations générales

Rachel SCHURHAMMER déclare que le point 6 de l'ordre du jour est reporté à une prochaine CFVU, et l'ensemble des points liés à l'UFAZ seront votés après l'intervention de Jean-Marc PLANEIX.

Concernant le point 6 (cadrage de l'AMI – Modules de préparation aux concours enseignants), il y a eu une demande du ministère de remonter des volumes horaires chiffrés par pools de 60 h pour la préparation au CAPES des L3 Disciplinaires. Pour rappel, en 2026, il y aura deux salves de concours CAPES, à la fin de la L3 et en M1. Pour les disciplines où les candidatures sont nombreuses, les deux concours auront lieu le même jour. À l'inverse, pour les filières qui présentent peu de candidats, les deux concours seront organisés à des dates différentes. Pour le moment, il n'y a aucune information sur le prorata du nombre de places entre la L3 et le M1.

Au sujet de l'AMI, toutes les demandes des composantes qui organiseront des préparations de CAPES ont été remontées, car il n'y avait aucun critère de tri. Certaines composantes ont modifié leurs maquettes pour effectuer la préparation au CAPES en L3, notamment l'UFR de Maths-Info.

Durant cette période transitoire, l'INSPE se propose de gérer la préparation à l'oral 2 (positionnement des enseignants), et d'accueillir des candidats de L3 dans la préparation destinée aux M1 MEEF. Les Directeurs des composantes concernées pourront mettre en place un contrat pédagogique pour autoriser les étudiants à suivre des cours en M1. Cela ne concerterait que les effectifs très réduits.

Enfin, il n'y a aucune information sur les possibles réformes dans la Santé. L'Université s'adaptera.

Délibérations

2. Procès-verbal de la CFVU du 10 juin 2025

Le point 2 est adopté à l'unanimité (35 voix pour).

3. Calendriers dérogatoires pour l'année universitaire 2025/2026

3.1. INSPE (partie 2)

Hervé BERVILLER rappelle que l'INSPE a adapté son calendrier de concours à la suite de la réforme de la formation des enseignants. La semaine du 5 au 9 janvier sera dédiée à la mise en place de dispositifs pédagogiques adaptés au nouveau concours.

Le point 3.1 est adopté à la majorité (34 voix pour, 1 contre).

3.2. EOST (partie 2)

Le vote de ce point aura lieu après la présentation de Jean-Marc PLANEIX sur l'UFAZ.

4. Modifications de maquettes pour l'année universitaire 2025/2026

4.1. INSPE (partie 2)

Hervé BERVILLER explique que la maquette de la L3 Sciences de l'éducation et de la formation a été modifiée. C'est une adaptation de dernière minute en lien avec la réforme du concours des enseignants. La première partie est une modification d'intitulé de parcours : le parcours « Conception et formation avec les technologies numériques » deviendrait « Conception, formation, technologie et numérique ». Ce sera effectif pour l'année 2026/2027, car la communication sur MonMaster a été faite avec l'ancien intitulé.

Rachel SCHURHAMMER informe qu'il faudra voter une modification importante de l'offre de formation de l'INSPE durant l'année à venir. Avec la création de la mention « Professorat des écoles » en Licence, le parcours « Sciences de l'éducation » va être réduit pour distinguer ces deux domaines. Il y aura également une refonte du Master « Sciences de l'éducation ».

4.2. Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé

Point reporté à une prochaine CFVU.

4.3. Faculté des Arts (partie 2)

Hervé BERVILLER indique qu'il y a un changement d'intitulé d'UE dans le Master Design, un ajout d'un séminaire interdisciplinaire dans l'UE 2 au dernier semestre et une modification de volumes horaires de cours. En L1 Arts plastiques, un cours optionnel est ajouté, et la L3 est modifiée en lien avec la réforme du Master MEEF (ajout de deux cours).

4.4. IUT Robert Schuman

Hervé BERVILLER note que de nombreuses modifications sont demandées, mais la DES s'est assurée que cela n'engendrait pas de surcoût.

Les points 4.1, 4.3 et 4.4 sont adoptés à l'unanimité (35 voix pour).

5. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC) pour l'année universitaire 2025/2026

- 5.1. Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
- 5.2. Faculté des sciences économiques et de gestion
- 5.3. Faculté des Arts
- 5.4. UFR Mathématique et informatique
- 5.5. IUT Louis Pasteur
- 5.6. IUT Haguenau
- 5.7. Faculté de psychologie
- 5.8. Faculté de géographie
- 5.9. PIX

Hervé BERVILLER constate que 9 composantes ont présenté leurs MECC. La commission s'est réunie et n'a pas émis de réticences particulières.

William CORDONNIER demande si les remarques de la commission ont été prises en compte.

Clémentine BOURGEOIS confirme que toutes les remarques ont été remontées aux composantes concernées.

Les points 5.2, 5.6 et 5.9 sont adoptés à l'unanimité (35 voix pour).

Les points 5.1, 5.3, 5.4, 5.5, 5.7, 5.8 sont adoptés à l'unanimité (35 voix pour), sous réserve des modifications demandées par la commission ad hoc.

6. Cadrage de l'AMI « Module de préparation aux concours enseignants »

Le point 6 est reporté à une prochaine CFVU.

7. Offre de formation EPICUR 2025/2026

Hervé BERVILLER indique que 6 cours supplémentaires seront proposés par la Faculté des lettres, la Faculté des langues, l'EM Strasbourg et la Faculté de théologie protestante.

Caroline CARLOT-SCHMITT demande pourquoi la CFVU doit voter sur ces cours.

Hervé BERVILLER suppose que c'est dans l'offre de formation.

Jean-Paul DE LA RICA précise que tout élément de formation, que des étudiants sont amenés à suivre, relève de la compétence de la CFVU.

Rachel SCHURHAMMER note que cela donne une visibilité de l'offre EPICUR. La plateforme est centralisée pour que les étudiants puissent choisir leurs heures.

Le point 7 est adopté à l'unanimité (35 voix pour).

Approbation

8. Modifications de maquettes pour l'année 2025/2026

8.1. EOST (partie 2)

Hervé BERVILLER déclare que les modifications de l'EOST concernent l'augmentation du volume horaire de certaines UE en Licence, ainsi que des modifications d'intitulés et des réajustements d'enseignements en Master.

Aurélie BOURDERIOUX note que ce point concerne l'UFAZ et doit être voté plus tard.

Le point 8.1 sera voté après l'intervention de Monsieur PLANEIX.

8.2. Faculté des sciences du sport (partie 2)

Hervé BERVILLER explique qu'il s'agit d'un ajustement de volume horaire pour le Master 2 Sport et aménagement des territoires, et la Licence 3 Éducation et motricité.

Le point 8.2 est approuvé à l'unanimité (35 voix pour).

9. Tarifs et renouvellements de DU pour l'année universitaire 2025/2026

9.1. Faculté des sciences économiques et de gestion (partie 2)

Hervé BERVILLER indique que l'augmentation des droits nationaux se répercute sur le tarif du DU, qui augmente de 7 €.

9.2. IUT Robert Schuman (partie 2)

Hervé BERVILLER note que ce point concerne le DU Études technologiques à l'étranger. L'IUT Robert Schuman ne souhaite pas augmenter le tarif du DU.

Caroline CARLOT-SCHMITT relève que ce DU devait être supprimé.

Hervé BERVILLER précise que les étudiants de ce DU passent l'année complète à l'étranger. Il peut être ouvert car c'est un très faible effectif.

Caroline CARLOT-SCHMITT rappelle que le DU ne figure pas dans la maquette. Cela peut créer des problèmes administratifs.

Jean-Paul DE LA RICA répond que le diplôme intermédiaire DUT n'a pas disparu. L'IUT souhaite sans doute continuer cette pratique qui existait auparavant, malgré l'effectif très faible.

9.3. ESBS

Hervé BERVILLER indique qu'aucune modification n'est demandée par l'ESBS.

9.4. Faculté des lettres

Le point 9.4 est reporté à une prochaine CFVU.

Les points 9.1, 9.2 et 9.3 sont approuvés à la majorité (29 voix pour, 6 abstentions).

10. Créations de formations

10.1. Licence Chemistry (UFAZ) – Faculté de chimie/EOST

Le point 10.1 sera voté après l'intervention de Jean-Marc PLANEIX.

10.2. DU Magistère de Sciences des Matériaux – Faculté de physique et ingénierie

Hervé BERVILLER rappelle qu'un Magistère est une formation dispensée entre la L3 et le M2. L'idée est de calquer le fonctionnement sur celui du Magistère de physique. Cela attire souvent des profils CPGE qui ne souhaitent pas entrer en école d'Ingénieurs.

William CORDONNIER demande quel est le niveau de langue attendu pour les cours en anglais, et si les étudiants auront besoin d'un justificatif.

Jean-Paul DE LA RICA explique que le niveau de langue communément admis à l'entrée de l'Université est le niveau B2.

Ségolène PLYER précise que le niveau C1 en anglais est requis pour l'admission dans ce DU.

Jean-Paul DE LA RICA considère que ce n'est pas choquant pour une entrée en Master.

Le point 10.2 est approuvé à l'unanimité (35 voix pour).

10.3. DU Formateur en Français langue étrangère et seconde (DUFFLE) – Faculté des langues

Hervé BERVILLER rappelle que ce DU a existé entre 2009 et 2019. La Faculté des langues souhaite le rouvrir en distanciel, pour attirer des étudiants de toute l'Europe. Les droits spécifiques sont de 1 500 €.

Clara FRANÇOIS relève une erreur de formulation en page 1, et une erreur sur le tarif, qui apparaît à 1 300 € dans un tableau page 4.

Rachel SCHURHAMMER explique que ce tableau recense les tarifs d'autres DU similaires, afin de faire un comparatif.

Christophe DE CASTELJAU indique que la délibération mentionne bien un prix de 1 500 €.

Marie-Alexandra CHINETTI confirme que ce montant est indiqué en page 7 du document.

Rachel SCHURHAMMER ajoute que l'erreur de formulation en page 1 sera corrigée.

Le point 10.3 est approuvé à la majorité (27 voix pour, 8 abstentions).

10.4. DIU Chirurgie de l'obésité – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé

Hervé BERVILLER déclare que ce DIU a pour but de proposer une formation des chirurgiens viscéraux en couvrant tous les aspects de la chirurgie de l'obésité et ses perspectives, permettant d'améliorer la prise en charge globale des patients. Le tarif spécifique est de 1 050 €.

Rachel SCHURHAMMER rappelle que les personnels de santé ont une obligation de formation continue. C'est pourquoi les Facultés de santé proposent de nombreux DU et DIU.

Cyrille BLONDET confirme que le domaine de la santé est en perpétuelle évolution, particulièrement dans les spécialités.

Dominique SCHLAEFLI ajoute que le SFC est particulièrement impliqué dans ces actions.

Aurélie BOURDERIOUX demande si cette formation est ouverte au personnel de l'Unistra uniquement.

Rachel SCHURHAMMER indique qu'elle est ouverte à tous les personnels de santé.

Aurélie BOURDERIOUX souhaite savoir si des tarifs avantageux sont offerts aux personnels de l'Université.

Cyrille BLONDET répond par la négative. Tous les participants payent les mêmes droits, car cela fait partie de l'activité médicale professionnelle.

Pascal DIDIER demande si des étudiants de la formation initiale de médecine peuvent y participer.

Cyrille BLONDET confirme que c'est possible. Dans ce cas, ils doivent payer les droits spécifiques. Certaines spécialités imposaient à leurs étudiants de réussir un DU par an, mais cette pratique a été stoppée.

Rachel SCHURHAMMER précise que ces DIU (Diplômes Inter-Universitaires) sont très courants dans le domaine de la santé.

Cyrille BLONDET note qu'ils ont presque valeur de qualification ordinaire au sein des spécialités.

Le point 10.4 est approuvé à la majorité (33 voix pour, 2 abstentions).

10.5. DIU Soins centrés sur le nouveau-né et sa famille : soins de développement et allaitement – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé

Hervé BERVILLER explique que ce DIU permet à ses participants d'observer le comportement des nouveau-nés pour adapter les soins, et de connaître les principes des soins centrés sur la famille et les étapes du développement de l'enfant. Les droits spécifiques sont de 700 € en formation initiale et 1 400 € en formation continue.

Le point 10.5 est approuvé à la majorité (33 voix pour, 2 abstentions).

10.6. DIU de médecine de l'exercice et du sport – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé

Hervé BERVILLER indique que ce DIU a pour objectif de former des médecins issus de différentes spécialités à la médecine de l'exercice du sport, et sera effectué en collaboration avec la Faculté des sciences du sport.

Ségolène PLYER demande pourquoi ces formations ne sont pas intégrées comme options aux parcours initiaux.

Cyrille BLONDET répond que les DIU qui rencontrent le plus de succès sont intégrés dans les spécialités médicales. Par exemple, en 2017, le nombre de spécialités est passé de 25 à 44. Cela pourrait se reproduire à l'avenir.

Ségolène PLYER note que ces DIU sont payants.

Cyrille BLONDET explique qu'il n'y a pas d'autre possibilité dans l'organisation actuelle.

Rachel SCHURHAMMER précise qu'il s'agit surtout de formation continue, même si c'est ouvert aux étudiants de 3^e cycle.

Marie-Alexandra CHINETTI rappelle que les bases pour entrer dans le monde du travail sont abordées dans la formation initiale des étudiants. Ces stages et DIU servent plutôt à mettre à jour les connaissances au regard des nouvelles techniques, et à se spécialiser.

Rachel SCHURHAMMER suppose que des DU sur la santé numérique apparaîtront dans les prochaines années, avant que cela ne devienne des spécialités.

Laurence RASSENEUR suggère que le VP Santé vienne présenter les particularités de ces formations en CFVU.

Rachel SCHURHAMMER fait remarquer que de nombreuses réformes sont attendues dans ce domaine.

Cyrille BLONDET considère que le VP pourrait intervenir sur le sujet de la place des DU et DIU dans la Santé.

Rachel SCHURHAMMER relève que 35 % de l'offre SFC concerne la Santé.

Le point 10.6 est approuvé à la majorité (31 voix pour, 4 abstentions).

10.7. DIU de Victimologie et Psychotraumatologie — Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé

Le point 10.7 est reporté à une prochaine CFVU.

10.8. DU Coranologie — Faculté des langues

Hervé BERVILLER déclare que ce DU a pour but de former les étudiants à une compréhension approfondie, critique et nuancée du texte coranique et de ses multiples dimensions. Il offre aux étudiants des outils méthodologiques pour développer une lecture scientifique et conceptualisée du Coran, favorisant l'analyse critique et la mise en perspective historique. Les droits spécifiques de ce DU de niveau Licence sont de 330 € en formation initiale et 1 330 € en formation continue.

Aurélie BOURDERIOUX estime que cela pourrait créer un trouble. Certaines religions sont plus sensibles que d'autres.

Rachel SCHURHAMMER répond que la Faculté de langues héberge un département d'études arabes, à l'intérieur duquel il y a une approche scientifique de l'étude des textes, dont le Coran. Dans le contexte actuel, il est important de développer ces compétences.

Aurélie BOURDERIOUX craint une levée de boucliers contre cette formation.

Ségolène PLYER explique qu'il s'agit de l'aboutissement d'un travail de plusieurs années, qui se déroule dans une atmosphère pacifique et scientifique. Les Facultés de théologie de Strasbourg pratiquent également l'enseignement à distance. Toutes les garanties de neutralité sont données. Cela permet de diffuser des connaissances en dehors de l'Université.

Rachel SCHURHAMMER considère que les enseignants de l'Institut d'études arabes sont forcément conscients de ces enjeux.

Laurence RASSENEUR souligne que l'Université est dans son rôle de questionnement scientifique. Néanmoins, il est toujours possible de détourner le contenu des cours.

Christophe DE CASTELJAU rappelle que l'Université comprend déjà deux Facultés de théologie. Il est bénéfique de s'ouvrir à l'ensemble de l'étude des religions. La majorité des musulmans acceptent volontiers la controverse.

Angélique DANIEL rejoint la réunion.

Le point 10.8 est approuvé à la majorité (34 voix pour, 1 abstention).

10.9. DIU Biographie Hospitalière – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé

Dominique SCHLAEFLI explique que le terme « formation initiale » dans le document fait référence à une primo-formation à la biographie hospitalière pour les personnels de soin en charge des personnes en fin de vie. Il s'agit bel et bien de formation continue. En outre, le tarif sera inférieur à celui annoncé, passant de 2 800 € à 2 430 €.

Laurence RASSENEUR demande si cette formation est destinée aux personnels hospitaliers.

Dominique SCHLAEFLI répond par l'affirmative. Il ne s'agit pas d'un nouveau métier, mais d'une compétence complémentaire.

Laurence RASSENEUR note que le tarif est sans doute trop élevé pour cette formation essentielle, sachant que les hôpitaux sont déjà financièrement contraints.

Dominique SCHLAEFLI indique que le tarif a déjà été diminué au maximum. Cette offre diplômante vient en complément d'une formation non diplômante. Elle répond à une demande des établissements, qui tiendront compte de cette somme dans leur budget de formation.

Laurence RASSENEUR suppose que les établissements allouent plutôt leur budget à la formation des médecins qu'à celle des personnels paramédicaux.

Aurélie BOURDERIOUX s'interroge sur la raison de ce tarif plus élevé que les autres DU.

Dominique SCHLAEFLI répond que le tarif doit permettre l'autofinancement complet. De plus, les intervenants sont des personnes externes à l'Université, ce qui engendre des frais.

Aurélie BOURDERIOUX considère qu'il est possible de former des personnels internes pour assurer ces interventions.

Rachel SCHURHAMMER rappelle qu'il est difficile de former des spécialistes. En outre, la volumétrie d'heures est très variable. Les DU et DIU ne dégagent aucune marge.

Aurélie BOURDERIOUX note qu'un prix élevé réduit l'attractivité.

Rachel SCHURHAMMER répond que ce n'est pas forcément le cas.

Cyrille BLONDET déclare que la CFVU ne peut pas résoudre l'ensemble des problèmes de formation en milieu hospitalier. Cette nébuleuse est issue d'ajustements historiques et politiques qui ont créé une absence de définition exacte des métiers de santé publique. Les finances hospitalières essaient au maximum d'offrir des formations aux personnels, mais cela reste compliqué, même pour les formations obligatoires.

Caroline CARLOT-SCHMITT considère qu'il n'est pas nécessaire de tirer les prix vers le bas dans la formation continue. Les entreprises disposent de budgets pour la formation, et l'Université dispose d'une expertise qui répond à un besoin.

Laurence RASSENEUR prend l'exemple de la formation en éducation thérapeutique, qui était longtemps dispensée par un seul organisme à un prix élevé. Cela freinait l'accès aux personnels paramédicaux. Depuis, l'hôpital a internalisé cette formation. Il serait donc possible de travailler avec la Faculté de médecine pour trouver des ressources en interne et proposer la formation de Biographie Hospitalière à moindre coût, en se basant sur le principe de l'ODP.

Cyrille BLONDET confirme que plusieurs formations ont été internalisées à l'Hôpital. Cependant, la mise en place est lente.

Christophe DE CASTELJAU explique que le tarif n'est pas cher au regard du nombre d'heures de cours dispensées. À titre de comparaison, les tarifs des prestataires extérieurs sont d'environ 1 000 € la demi-journée. Ensuite, l'établissement est financé à 80 % par le ministère, et la formation continue ne fait pas partie des postes de dépenses. Enfin, il faut rappeler que l'Université est en déficit depuis deux ans.

Laurence RASSENEUR considère qu'il est possible de faire preuve d'inventivité.

Jean-Paul DE LA RICA rappelle qu'une formation interne fermerait l'accès à une partie du public, contrairement à la formation continue.

Laurence RASSENEUR propose d'intégrer cette formation au cursus des infirmières. Cela permettrait de diminuer les coûts pour les étudiants.

Rachel SCHURHAMMER relève que ce DIU vient d'être créé et sera sans doute amené à évoluer.

Le point 10.9 est approuvé à la majorité (26 voix pour, 9 abstentions).

10.10. DU Neurovision et trouble neurovisuels ou CVI (Cerebral Visual – Impairment) – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé (sous réserve)

Dominique SCHLAEFLI déclare ne pas avoir de précisions complémentaires à apporter au dossier.

Le point 10.10 est approuvé à la majorité (30 voix pour, 5 abstentions).

11. Création d'une UE supplémentaire « S'initier à/par la recherche : parcours complémentaire » – INSPE

Hervé BERVILLER explique que cet enseignement vise à favoriser la poursuite d'études en doctorat. Cette UE est répartie sur 3 semestres (2^e semestre du M1 et l'intégralité du M2). Elle est valorisée par l'attribution de 12 crédits ECTS complémentaires.

Le point 11 est approuvé à la majorité (33 voix pour, 1 abstention, 1 « ne prend pas part au vote »).

12. Tarifs du CLES pour l'année universitaire 2025/2026

Hervé BERVILLER indique que les tarifs sont inchangés par rapport à l'année précédente, entre 25 et 140 € selon le statut des candidats.

Le point 12 est approuvé à la majorité (34 voix pour, 1 « ne prend pas part au vote »).

13. Lauréats de l'AMI IdEx Transformation « rénovation des pratiques pédagogiques »

Rachel SCHURHAMMER rappelle que les demandes sont traitées au fil de l'eau sur le portail Formation. Deux d'entre elles ont été examinées pour des passages en langue étrangère de certains enseignements en géographie et en droit. Les enseignants peuvent être soutenus dans cette démarche d'ingénierie pédagogique, qui permet d'internationaliser les formations.

Aurélie BOURDERIOUX demande comment sont répartis les budgets.

Rachel SCHURHAMMER répond que la CFVU vote annuellement la répartition des budgets IdEx.

Le point 13 est approuvé à l'unanimité (35 voix pour).

14. Mise en place d'un dispositif de parrainage – concours international 2025 – EM

Hervé BERVILLER explique que l'EM propose aux étudiants internationaux ayant réussi le concours de se faire parrainer par un autre étudiant. Les étudiants parrainés ont droit à 200 € de remise sur les frais de scolarité.

Rachel SCHURHAMMER relève que ce type de pratique est assez standard parmi les Écoles de management. L'EM s'aligne sur les autres établissements.

Thomas BOULLU considère que c'est un choix surprenant au sein de l'Université.

Rachel SCHURHAMMER note que les frais d'inscription en programme Grande École et en Bachelor sont de 10 500 €. Ce n'est pas du tout le même modèle que les autres cursus.

Aurélie BOURDERIOUX s'interroge sur le nombre d'étudiants qui bénéficieraient de ce système.

Rachel SCHURHAMMER admet ne pas avoir cette information.

Caroline CARLOT-SCHMITT estime que le parrainage devrait rester bénévole. C'est choquant.

Laurence RASSENEUR suggère que le Directeur de l'EM vienne présenter son modèle de financement en CFVU.

Rachel SCHURHAMMER explique que les Écoles de management sont soumises à une rude concurrence. Elles doivent respecter des critères stricts pour être bien classées.

Laurence RASSENEUR souligne que la culture est très différente de celle de l'Université.

Rachel SCHURHAMMER rappelle que ce dispositif est avantageux pour les étudiants inscrits.

Le point 14 est rejeté à la majorité (6 voix pour, 13 voix contre, 6 abstentions, 10 « ne prend pas part au vote »).

15. Mise à jour du dispositif d'accueil des Free-Movers – EM

Jean-Paul DE LA RICA précise que ce dispositif accueille des étudiants internationaux en dehors des programmes d'échanges. L'objectif n'est pas l'acquisition d'un diplôme, mais uniquement de suivre certains modules ou enseignements. Le processus avait été validé par une précédente CFVU. La mise à jour met en place un tarif supplémentaire pour suivre des modules en plus des trois UE comprises dans le forfait. D'autre part, elle instaure un système de « tiers payant », afin que les coûts soient pris en charge par l'établissement partenaire.

Le point 15 est approuvé à la majorité (27 voix pour, 8 abstentions).

16. Dispositif aide à la mobilité – IUT Louis Pasteur

Hervé BERVILLER indique que l'IUT Louis Pasteur propose une aide forfaitaire de 250 € à chaque étudiant qui effectue une mobilité, cumulable avec les autres aides. Le vote porte sur l'année 2024/2025. En effet, cela n'avait pas été voté pour cette année, et l'Agent Comptable a bloqué les versements.

Le point 16 est approuvé à l'unanimité (35 voix pour).

Jean-Marc PLANEIX et Yannick HOARAU rejoignent la réunion.

Présentation de l'UFAZ :

Une présentation est projetée en séance.

Jean-Marc PLANEIX indique que l'UFAZ (Université Franco-Azerbaïdjanaise) a été créée sur commande de la Présidence de la République française, sous le mandat de François Hollande. L'idée était de montrer la capacité du pays à développer une diplomatie scientifique dans plusieurs régions du monde, avec une attention particulière pour le Caucase (Kazakhstan avec la Sorbonne, Géorgie avec Rennes 1, Arménie avec Lyon 2, et Azerbaïdjan avec Strasbourg). Le choix des Universités françaises dépendait des accords-cadres en vigueur. Or à Strasbourg, il existait un accord entre l'ITIRI et l'Université des langues de Bakou.

L'objectif de ce programme était de créer des formations binationales et de faire rayonner le savoir-faire académique français dans ces pays. Les missions étaient doubles : rénover les systèmes académiques et répondre aux demandes de formation en termes de développement économique.

Cela a fait l'objet d'une lettre d'intention des deux Présidents de la République en 2014, doublée par une lettre d'intention ministérielle. Les Universités françaises engagées étaient soutenues par la diplomatie. Les volontaires internationaux qui ont participé au projet sont devenus secrétaires généraux de l'organisation.

L'UFAZ a démarré en 2016 avec la création de Licences, qui devaient être suivies de Master et de phases de recherches dans le but de former des enseignants-chercheurs en Azerbaïdjan. 4 filières ont donc été lancées en 2016 :

- Une première portée par Rennes 1, centrée sur l'exploitation pétrolière,
- Trois autres Licences, basées sur un tronc commun, en Informatique, Chimie/Génie chimique et Géosciences.

En 2020, les Masters ont été créés sous forme de double diplôme délocalisé. La France supervisait la sélection des étudiants, les programmes et les MECC. Des Conseils de perfectionnement ont également été mis en place en Azerbaïdjan. Le nouvel accord a été voté par le CA et la CFVU en 2024, pour acter le développement de la recherche.

Le parcours de Licence « *Physical and analytical chemistry* » compte 25 étudiants. À l'issue des 3 ans, environ un tiers d'entre eux poursuit ses études à l'étranger, un tiers travaille dans des entreprises azerbaïdjanaises, et un tiers poursuit en Master à l'UFAZ. À ce jour, 580 étudiants ont été diplômés, et nombre d'entre eux sont partis étudier dans différents pays. L'UFAZ leur donne une réelle ouverture sur le monde. Il faut préciser que ces étudiants sont tous boursiers.

L'Unistra coordonne les stages de Master au sein des Universités du consortium : Rennes 1, INSA Rouen, Université de Lorraine, Paris, Lyon, Montpellier, Bordeaux, UHA, etc. Les 120 enseignants qui interviennent à l'UFAZ sont issus de 12 Universités différentes. Cela n'affecte pas les charges d'enseignement des composantes. L'accord de consortium prévoit que les déplacements s'effectuent sous forme d'ordres de mission.

La vie culturelle à l'UFAZ est très importante, surtout pendant la semaine de la francophonie. Les étudiants sont particulièrement dynamiques (conversation en français, musique). Ils ont organisé un hackathon pour la première fois dans le pays. L'année suivante, ils ont remporté un hackathon international organisé au palais des congrès de Cannes, ce qui a eu un incroyable retentissement.

L'une des étudiantes de cette Licence a effectué son Master au MIT, puis a été assistante parlementaire au Reichstag, et travaille maintenant à Bakou dans une grande entreprise internationale.

L'objet du vote de la présente CFVU porte sur les MECC de l'année 2025/2026, et sur la validation de la nouvelle filière de Licence de Chimie-physique.

Yannick HOARAU ajoute que les cours sont dispensés par des enseignants français à 60 % en Licence, et à 90 % en Master. Ils donnent 21 h à 30 h de cours par semaine, en anglais, avec un déplacement du dimanche au samedi, payés en heures supplémentaires, hors service d'enseignement.

Jean-Marc PLANEIX informe que les derniers semestres de la Licence et du Master s'effectuent sous forme de stage, dans des libératoires ou des entreprises. Environ un tiers de la promotion vient en France. L'UFAZ leur paye le voyage et subvient à leurs besoins pendant le séjour.

Yannick HOARAU précise qu'une école d'été est également ouverte aux meilleurs étudiants de première et deuxième année. Ils viennent à Strasbourg pour suivre des cours de français et de culture générale. D'un point de vue académique, les responsables des Licences portées par l'Unistra sont rattachés aux composantes strasbourgeoises. Ainsi, l'élaboration des maquettes et les modalités d'évaluation sont 100 % strasbourgeoises.

Jean-Marc PLANEIX relève que les programmes de Master sont toujours portés en binôme par l'Unistra et une autre Université française. Enfin, un nouveau Master « Water resources & management » vient d'être créé. Le programme de la nouvelle Licence de chimie-physique permettra aux étudiants d'intégrer ce Master.

Rachel SCHURHAMMER fait remarquer que les demandes de vote à la CFVU sont déposées par l'EOST car c'est elle qui encadre l'équipe de scolarité de l'UFAZ.

Jean-Marc PLANEIX ajoute qu'une équipe administrative se trouve à Strasbourg. Elle est en lien régulier avec l'équipe de scolarité de Bakou, surtout en périodes de jurys. Les déplacements des étudiants et du personnel sont couverts par un financement européen.

Anya LUTZ déclare que l'Alternative Étudiante de Strasbourg s'oppose à l'existence d'une formation liée à l'UFAZ. La situation politique est très tendue. Plusieurs militants écologistes et pour les droits humains ont été arrêtés. De plus, les droits des personnes LGBTQIA+ sont systématiquement bafoués. Plusieurs militants arméniens appellent à un boycott immédiat. Enfin, l'UFAZ forme des chimistes professionnalisés dans les énergies fossiles, qui serviront à financer la guerre contre l'Arménie mais aussi le génocide en Palestine. L'association avec l'UFAZ ternit donc l'image de l'Unistra.

Jean-Marc PLANEIX rappelle que l'Azerbaïdjan et l'Arménie viennent de signer un accord de paix, que la France a aidé à négocier. L'UFAZ est un acteur de la diplomatie académique française. Cela ne ternit pas l'image de l'Unistra. Au dernier comité directeur, une personne du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a souligné le succès de l'UFAZ, symbolisé par le nombre d'étudiants diplômés, et a encouragé la continuité de cette démarche.

Jean-François LAFAIX s'interroge sur les garanties offertes par les autorités azerbaïjanaises aux chercheurs, enseignants et étudiants, compte tenu du contexte politique. Un rapport d'Amnesty

International de 2024 alerte sur des arrestations de chercheurs, et sur des violations diverses de la liberté d'expression et de réunion.

Jean-Marc PLANEIX confirme que cette question est au cœur du programme politique de l'Unistra. Une charte éthique va être mise en place, afin de travailler en accord avec les valeurs de la communauté universitaire française. En 2020, pendant la guerre entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie, le Président Michel DENEKEN avait demandé au ministre azerbaïdjanaise qu'aucun étudiant de l'UFAZ ne soit engagé dans la guerre, ce qui a été accepté. L'objectif de la charte éthique est de faire valoir les conditions nécessaires pour coopérer avec l'Unistra, notamment la liberté académique.

Aurélie BOURDERIOUX demande si la charte éthique sera signée seulement par l'Unistra et l'UFAZ.

Jean-Marc PLANEIX explique que c'est un projet global qui vise à guider les conditions de tous les partenariats de l'Unistra.

Aurélie BOURDERIOUX estime que cela ne réglerait pas les problèmes politiques actuels qui touchent l'Azerbaïdjan.

Yannick HOARAU rappelle que les enseignants français envoyés sur place sont sous la protection de l'ambassade. Ensuite, l'UFAZ n'est pas impliquée en politique. Elle apporte simplement un enseignement français à des étudiants.

Laurence RASSENEUR relève que l'UFAZ est un outil diplomatique. Il y a donc un impact politique indéniable, et l'Unistra peut refuser d'y participer.

Rachel SCHURHAMMER fait remarquer que l'Université a un statut de service public.

Jean-Marc PLANEIX estime que l'objectif est avant tout de partager des connaissances avec des étudiants, et non pas de satisfaire l'intérêt d'un gouvernement.

Jean-François LAFAIX souligne qu'il faut prendre des garanties pour les enseignants-chercheurs et les étudiants, indépendamment de la situation géopolitique.

Jean-Marc PLANEIX répond que ces garanties existent. La procédure de mobilité des enseignants est la même pour tous les pays. L'ordre de mission est conditionné par un accord du fonctionnaire de Défense. Tous les départs sont inscrits sur le Fil d'Ariane et suivis par l'ambassade. Les partenaires ont intérêt à ce que les formations se déroulent correctement.

Jean-François LAFAIX considère que ces garanties sont également importantes pour les enseignants d'autres nationalités.

Jean-Marc PLANEIX explique que les enseignants azerbaïdjanaise sont très satisfaits du fonctionnement de l'UFAZ. Il est possible d'organiser un témoignage de leur part.

Thomas BOULLU s'interroge sur le sort d'un tiers des étudiants diplômés qui travaillent dans des entreprises locales après la Licence. En effet, les domaines d'enseignement sont hautement sensibles et éminemment politiques, notamment le pétrolifère et le gaz, dans un pays qui est ennemi de la France.

Jean-Marc PLANEIX rappelle que la diplomatie française souhaite poursuivre ce travail.

Bertrand ROSE estime que le rôle de l'Université publique est de diffuser le savoir au plus grand nombre, et non pas de se positionner sur la géopolitique internationale. Ce cénacle n'est pas propice à ce type de discussions.

Laurence RASSENEUR rappelle que l'Université peut porter un regard éthique sur les partenariats.

Bertrand ROSE fait remarquer que ce sujet dépasse largement le point de vue de la CFVU. L'objectif est d'apporter un savoir à des citoyens du monde entier. Le terme de « pays ennemi » ne devrait pas être employé dans un cénacle universitaire, d'autant plus quand les intervenants ne disposent pas des compétences nécessaires pour apprécier le contexte géopolitique et historique.

Aurélie BOURDERIOUX précise que la question est de savoir ce que feront les étudiants de ce savoir.

Bertrand ROSE souligne que les étudiants français ont également des avis politiques, mais la question ne se pose pas pour eux.

Jean-François LAFAIX déclare que le fait de s'interroger sur la création d'une charte éthique montre que cette discussion n'est pas dépourvue de pertinence.

Jean-Marc PLANEIX précise que la charte éthique concernera tous les partenariats, et pas seulement l'Azerbaïdjan.

Jean-François LAFAIX constate que cette charte concernera donc bien, entre autres, l'Azerbaïdjan.

Bertrand ROSE insiste sur le fait que de nombreux partenariats existent avec les États-Unis, et pourraient être remis en cause sur un fondement politique.

Rachel SCHURHAMMER rappelle que l'Unistra accueille plus de 15 000 étudiants étrangers, et sont inscrits dans l'ensemble des diplômes sans tenir compte de l'utilisation future de leurs compétences. Les enseignants-chercheurs sont fonctionnaires de l'État français et ont un devoir de formation. Il faut donc relativiser la situation. Cet accord fonctionne depuis longtemps. Aucun enseignant n'est obligé de s'y rendre. Dans tous les cas, ils sont couverts par des lettres de missions, au même titre que dans d'autres pays. Le fonctionnaire Défense valide ou non les missions en fonction de l'état du pays.

Laurence RASSENEUR considère que la CFVU est légitime à se poser des questions éthiques. Lors des élections, tous les élus étaient d'accord pour mettre en place une commission de réflexion sur les partenariats sous un angle éthique et déontologique (avec l'Azerbaïdjan, avec Israël, avec la Chine, etc.).

Par ailleurs, il y a un enjeu de fuite de connaissances, et donc de brevets et de propriété intellectuelle. La question est de savoir quand cette commission sera mise en place. Cela permettra de déterminer un consensus éclairé de l'Université de Strasbourg envers ses partenaires.

Jean-Marc PLANEIX explique que cette démarche a déjà été lancée. Ce ne sera pas seulement sous forme d'une commission. Une Vice-Présidente est chargée de cette affaire.

Laurence RASSENEUR souligne qu'une simple charte ne sera pas suffisante. Il faut avoir un débat de fond en amont. Cela pourrait faire l'objet d'un congrès extraordinaire.

Rachel SCHURHAMMER indique que la Vice-Présidente va engager une discussion commune au sein de l'Université au cours de la prochaine année universitaire.

Thomas BOULLU souhaite savoir combien sont rémunérées les heures complémentaires effectuées par les enseignants à l'UFAZ.

Jean-Marc PLANEIX indique que le montant de 130 € de l'heure correspond au coût chargé d'un maître de conférences à mi-carrière.

Yannick HOARAU ajoute que les enseignements sont prévus entre 21 h et 30 h.

Thomas BOULLU demande si l'Université de Bakou paye ces indemnités.

Yannick HOARAU répond par l'affirmative.

Rachel SCHURHAMMER rappelle que ce projet inclut également la formation des enseignants sur place, et ce n'est pas valorisé.

Thomas BOULLU estime que le tarif est assez avantageux, même si c'est une charge de travail importante.

Aurélie BOURDERIOUX souhaite connaître le pourcentage d'enseignants locaux qui ont pris le relais dans la formation.

Jean-Marc PLANEIX indique que c'est variable selon les disciplines. En chimie, au niveau Licence, environ un quart des enseignements sont dispensés par des locaux. Le transfert est plus long au niveau Master. Une quinzaine d'étudiants azerbaïdjanais sont thésards actuellement, et effectuent un service de 64 h d'enseignement à Bakou. L'objectif est qu'ils deviennent l'équivalent de maîtres de conférences à l'issue de leurs thèses. Le statut d'enseignant-chercheur a été importé par l'UFAZ en Azerbaïdjan.

Yannick HOARAU précise que la formation doit conserver un minimum de 40 % d'enseignants français pour conserver le statut de diplôme strasbourgeois. Pour le moment, ce taux est entre 60 et 70 % en Licence. En Master, la recherche locale n'est pas encore suffisamment développée pour assurer les enseignements.

Jean-Marc PLANEIX quitte la réunion.

Aurélie BOURDERIOUX constate que l'objectif est de maintenir ce partenariat, en maintenant en poste des enseignants français.

Yannick HOARAU confirme que la convention est ainsi rédigée. Néanmoins, elle pourra être renégociée dans 4 ans.

Frédéric MASSON note que les doctorants ont une appétence pour effectuer des contrats postdoctoraux à l'étranger, et ne retournent pas immédiatement en Azerbaïdjan. Cela retarde le processus de transformation.

Rachel SCHURHAMMER relève que cet enjeu est valable pour d'autres pays, notamment Cuba. De nombreux chercheurs quittent le pays, à tel point que l'existence de l'Université est remise en cause.

Pour revenir au vote, les trois points concernent :

- Un calendrier dérogatoire, car le rythme en Azerbaïdjan est différent de la France,
- Des modifications de maquettes sensibles au niveau des Licences et Masters existants,
- La création de la Licence Chimie-Physique, qui permet notamment l'ouverture à de nouvelles typologies de baccalauréat.

Laura ARUST s'interroge sur l'impact financier de la création d'une nouvelle Licence.

Rachel SCHURHAMMER confirme que c'est à coût constant, grâce à une mutualisation avec d'autres parcours.

Yannick HOARAU explique que cela s'appuie également sur la présence d'enseignants locaux, mais il existe des offres très attractives au sein d'Universités privées, surtout en physique.

Laura ARUST demande comment sont réparties les composantes de l'UFAZ.

Yannick HOARAU répond qu'il y a un Département de physique qui assure des enseignements transversaux, un Département de chimie qui supervise un Master et un Laboratoire, un Département de géosciences, un Département d'informatique et un département de langues (français et anglais).

Le point 3.2 est adopté à la majorité (17 voix pour, 18 abstentions).

Le point 8.1 est approuvé à la majorité (17 voix pour, 14 voix contre, 4 abstentions).

Laura ARUST donne lecture d'une justification de vote :

« Je prends la parole aujourd'hui au nom des élus.e.s étudiant.e.s de l'AFGES.

Depuis plusieurs années, nos élus.e.s de composantes luttent contre le partenariat avec l'UFAZ. Nous avons déjà pu s'en retirer à l'UFR de Mathématique et d'Informatique, ainsi qu'à la Faculté

de Physique Ingénierie, après des débats houleux. Nous soutenons ces retraits de ce partenariat que nous considérons comme extrêmement problématique pour l'Université de Strasbourg.

Ce partenariat a en effet été imposé par l'État français pour des raisons politiques après un accord commun avec l'Azerbaïdjan en 2016.

La situation politique en Azerbaïdjan et plus précisément dans le Haut-Karabagh, le soutien public des actions du gouvernement azerbaïdjanaise par l'université en 2023, ainsi que la remise en question de la liberté académique dans ce pays soulevé récemment par Amnesty Internationale, nous mènent à nous questionner sur l'image de l'Unistra qui entretient ces relations et l'éthique d'un tel partenariat.

Nous comprenons la complexité de la situation et ne voulons pas mettre en difficulté les étudiant.e.s qui suivent les formations de l'UFAZ. C'est pour cette raison que nous voterons pour les calendriers et les MECC malgré notre position contre ce partenariat.

La création de la Licence Chemistry ne ferait que contribuer à l'ancrage de ce partenariat au sein de l'université de Strasbourg. De fait, nous voterons contre pour les raisons évoquées précédemment. »

Yannick HOARAU précise que les étudiants azerbaïdjanais ne peuvent pas changer de parcours, sauf avec une autorisation du ministère. Si la Licence n'est pas créée, ces étudiants n'ont pas de débouchés.

Le point 10.1 est rejeté à la majorité (9 voix pour, 26 voix contre).

Yannick HOARAU quitte la réunion.

Conventions nationales

17. Convention nationale pour la Faculté de droit avec le CFA LEEM Mis'apprentissage

Hervé BERVILLER indique que cette convention vise à définir le cadre réglementaire entre le CFA LEEM et la Faculté de droit pour les étudiants en alternance du Master 2 Droit et gouvernance des données de santé.

Le point 17 est approuvé à l'unanimité (35 voix pour).

18. Renouvellement de la convention pour la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion avec la fondation René Cassin

Hervé BERVILLER déclare que ce renouvellement définit les modalités de collaboration entre les partenaires à compter du 1^{er} septembre 2024. L'accord concernant l'année 2025/2026 sera présenté à la rentrée prochaine.

Jean-Paul DE LA RICA explique que la collaboration entre la fondation et la Faculté existe depuis longtemps, mais la convention n'a pas été formalisée.

Le point 18 est approuvé à l'unanimité (35 voix pour).

19. Avenant à la convention entre l'Unistra et le CFA Universitaire Alsace

Hervé BERVILLER indique que l'avenant vise à prolonger la convention en des termes identiques pendant une année supplémentaire.

Le point 19 est approuvé à l'unanimité (35 voix pour).

20. Convention entre l'Université de Strasbourg et le CROUS pour l'année universitaire 2025/2026

Hervé BERVILLER rappelle que cette convention est passée chaque année. Les composantes réservent 574 logements étudiants pour l'année 2025/2026.

Christophe DE CASTELJAU confirme que ce volume est géré avec la DRI. L'Unistra se porte garante pour les étudiants qui viennent dans le cadre d'une mobilité.

Le point 20 est approuvé à l'unanimité (35 voix pour).

Conventions internationales

21. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion et le Service formation continue avec la Chambre des salariés du Luxembourg

Angélique DANIEL indique que cette formation délocalisée est dispensée à partir du niveau Bac+4, pour une durée d'un an. 25 places sont disponibles.

Le point 21 est approuvé à l'unanimité (35 voix pour).

22. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour de l'EM Strasbourg avec l'EM Alger

Angélique DANIEL explique que cette formation en deux semestres de l'EM Strasbourg est délocalisée à l'EM Alger depuis 2019. Cette convention aura une durée de 5 ans. L'accord vise à la délivrance du Master 2 mention management, parcours ingénierie d'affaires.

Le point 22 est approuvé à la majorité (31 voix pour, 4 abstentions).

Bruno TRESCHER fait remarquer qu'il est assez hypocrite de voter contre l'UFAZ, et d'accepter quasi unanimement une convention avec l'Algérie. Cela traduit un manque de cohérence de certains élus.

23. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la Faculté de chimie avec l'Universität Freiburg (Allemagne)

Angélique DANIEL déclare que ce double de diplôme de niveau Master existe depuis 2013. Il est soutenu par l'Université franco-allemande, et regroupe une cohorte de 10 étudiants (5 allemands et 5 français). Les étudiants sont inscrits administrativement dans les deux Universités pendant toute la durée du diplôme, mais ne payent des frais d'inscription que dans leur Université d'origine.

Le point 23 est approuvé à l'unanimité (35 voix pour).

24. Renouvellement de l'Accord de coopération internationale pour la Faculté des sciences de la vie avec interfakultäre Zentrum für Human– und Molekularbiologie – Université de la Sarre (Allemagne)

24.1. Pour une formation niveau Licence

24.2. Pour une formation niveau Master

Angélique DANIEL explique qu'il s'agit d'un renouvellement de doubles diplômes qui ont été créés à partir de 2009. C'est un fonctionnement classique, comme le point 23.

Clara FRANÇOIS relève que la convention prévoit l'inscription à la Sécurité sociale étudiante française, alors qu'elle n'existe plus depuis 2018.

Angélique DANIEL admet qu'il s'agit d'une coquille. Ce sera corrigé.

Les points 24.1 et 24.2 sont approuvés à l'unanimité (35 voix pour).

25. Renouvellement de l'Accord de coopération internationale pour la Faculté des sciences de la vie avec l'Université du Luxembourg

Angélique DANIEL déclare que ce parcours de niveau Licence se déroule en 6 semestres. Il peut accueillir un total de 24 étudiants (12 par Université). C'est un schéma de double diplôme classique.

Le point 25 est approuvé à l'unanimité (35 voix pour).

26. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la Faculté des sciences économiques et de gestion avec l'Université des études internationales de Shanghai (SISU)

Angélique DANIEL indique que ce parcours s'effectue en 4 ans (avec une LO), et il est dispensé en français. Les étudiants effectuent leurs 4 années en Chine, et obtiennent le Bachelor en management de la Sichuan University et la Licence en économie et gestion de l'Unistra. Les étudiants payent les frais d'inscription en Chine et en France pendant les 4 années.

Le point 26 est approuvé à la majorité (24 voix pour, 11 abstentions).

27. Avenant à l'Accord de coopération internationale pour la Faculté des langues avec l'Europa-Universität Flensburg (Allemagne) et l'Universidad de Málaga (Espagne)

Angélique DANIEL relève que ce parcours s'effectue en 4 ans, et les étudiants se voient délivrer les diplômes des 3 établissements partenaires. La première année s'effectue dans l'Université d'origine, les deux années suivantes sont suivies dans l'une ou l'autre des Universités partenaires, et la 4^e année se déroule sous forme d'un stage puis d'un mémoire. Jusqu'à présent, les étudiants ne pouvaient pas percevoir les bourses Erasmus car ils payaient les frais d'inscription de l'établissement dans lequel ils se trouvaient. Cet avenant propose donc que les étudiants payent des frais uniquement dans leur Université d'origine, pour bénéficier des bourses.

Le point 27 est approuvé à l'unanimité (35 voix pour).

28. Avenant à l'Accord de coopération internationale pour l'EM Strasbourg avec l'Université de Ca' Foscari (Italie)

Le point 28 est reporté à une prochaine CFVU.

29. Avenant à l'Accord de coopération internationale pour l'EM Strasbourg avec la Hochschule Offenburg (Allemagne) et la Fachhochschule Nordwestschweiz (Suisse)

Angélique DANIEL explique que cette formation couvre les deux années de Master. La convention prévoit que le premier semestre de M1 se passe en Suisse, le deuxième semestre en Allemagne, et l'année complète de M2 en France, sous le statut de l'apprentissage. Cependant, les étudiants allemands et suisses ne peuvent pas effectuer d'apprentissage. L'avenant vise à introduire une mesure transitoire pour 2025/2026 et 2026/2027, qui permet aux étudiants d'être inscrits en formation initiale en attendant de trouver des solutions.

Le point 29 est approuvé à l'unanimité (35 voix pour).

30. Avenant au Consortium agreement Erasmus+ Mundus Euroculture

Le point 30 est reporté à une prochaine CFVU.

31. Divers :

Elio CATALAN demande si le groupe de travail sur les dysménorrhées va bientôt être mis en place.

Rachel SCHURHAMMER répond que Jérémy DARENNE, qui pilotera le groupe, proposera des dates à la rentrée 2025/2026. De la même manière, un groupe de travail sur les droits d'inscription différenciés va être proposé.

En l'absence d'autres remarques, la séance est levée à 17 h 06.